

INFORMATION EAUX

CAHIER
DÉTACHABLE
RÉFÉRENCES
SCIENTIFIQUES
ET JURIDIQUES

BRESIL

**Création d'une nouvelle
agence de bassin**

page 19

IFEN

**Neuf français sur dix inquiets
pour la pollution des mers
et des eaux souterraines**

page 1

WWF

**Des actions
pour initier les jeunes
à la préservation de l'eau**

page 17



*Office
International
de l'Eau*

CNFME

Nouveaux catalogues 2001

page 23

SOMMAIRE

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directeur de la publication : J.F. DONZIER
Rédacteur en Chef : J.A. FABY
Rédacteur en Chef Adjoint : D. DELAGE
Coordination : N. FURBEYRE
Secrétariat : N. CHAILLOU
Abonnements : N. TREILLARD

Abonnement 1 an
France : 2 699 FTTC
Etranger : 2 480 FF

Office International de l'Eau

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 46^{ème} année

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Artois-Picardie 4
- Seine-Normandie 5

Actualités

- Françaises 7
- Autour du Monde 17
- Librairie 21
- Lu dans la Presse 21

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 22



Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDOC

Agenda 24 des Evénements



IFEN

NEUF FRANÇAIS SUR DIX INQUIETS POUR LA POLLUTION DES MERS ET DES EAUX SOUTERRAINES

ifen

Le numéro 57 des **Données de l'environnement** présente les principaux résultats de l'enquête "**Conditions de vie et aspirations des Français**" commandée par les Agences de l'eau et l'Ifen au Credoc.

La pollution de l'eau vient, avec la pollution de l'air, en tête des préoccupations environnementales des Français. **91 %** d'entre-eux sont assez ou très inquiets pour la pollution des mers et des côtes, 86% pour les nappes souterraines et 80 % pour les rivières et les lacs. 60% des personnes interrogées pensent que la qualité de l'eau des rivières et des lacs s'est dégradée depuis dix ans. Premières responsables, d'après eux, les activités industrielles (75 % des réponses cumulées), suivies des activités agricoles (58 %).

Un manque d'information qui se traduit par des opinions étonnantes

78 % des personnes interrogées se déclarent **non informées** de la qualité des eaux des rivières et des lacs qui se situent dans leur région. De façon générale, cette information n'est jugée ni suffisante (82 %) ni crédible (55 %). Ce manque d'information se traduit pas un niveau médiocre de connaissance sur l'origine de l'eau potable : si 45 % des personnes interrogées pensent qu'elle provient du traitement des nappes souterraines (60% environ de l'eau potable a effectivement cette origine) et 28% des rivières et lacs (40% en réalité), 21% croient qu'elle est issue du traitement et recyclage des eaux usées ! Ces derniers ont tendance à moins consommer l'eau du robinet que l'ensemble de la population (58% contre 53%).

De moins en moins de buveurs d'eau du robinet

De 1989 à 2000, la part des personnes déclarant boire habituellement chez eux l'eau du robinet a chuté de **72 % à 58 %**.

Principales raisons : son mauvais goût (pour 45 % des " non buveurs " d'eau du robinet) et sa dureté (" trop calcaire " pour 23 %). Les craintes sanitaires ne représentent qu'une faible part des réponses : 13% " par crainte des maladies ou des risques sanitaires ", 10 % " par crainte de produits toxiques ", mais ces taux ont doublé depuis 1989.

Par ailleurs, le jugement sur le "mauvais goût" est susceptible de révéler des inquiétudes quant à la qualité sanitaire de l'eau. On trouve beaucoup plus de buveurs d'eau en bouteille parmi ceux qui pensent que la qualité de l'eau potable s'est dégradée (+15 points par rapport à l'ensemble de la population).

Cette **désaffection sensible pour l'eau du robinet** s'accompagne d'une explosion des ventes d'eau en bouteilles, en particulier des eaux de source. La consommation moyenne d'eau en bouteille a augmenté de 30% en moins de 10 ans (**77 litres/an/personne en 1991, 100 aujourd'hui**). L'eau en bouteille est la boisson exclusive à table de 39 % des Français, 22 % déclarant boire à la fois de l'eau du robinet et de l'eau en bouteille.



**INSTITUT FRANÇAIS
DE L'ENVIRONNEMENT**

61 boulevard Alexandre Martin
45058 ORLEANS Cedex 1

Tél. 02 38 79 78 78 - Fax. 02 38 79 78 70
<http://www.ifen.fr>

ADOUR GARONNE

ETAT D'AVANCEMENT DES REFLEXIONS SUR LA REFORME DES REDEVANCES

Les ressources financières de l'Agence de l'Eau sont issues des redevances (pollution et prélèvement) qu'elle recueille auprès des divers usagers de l'eau : industriels, agriculteurs, irrigants et usagers domestiques (par l'intermédiaire de la facture d'eau pour ces derniers). Ce **système mutualiste** permet la contribution de tous les usagers au financement des programmes de dépollution et de protection des ressources en eau.

La réforme de la politique de l'eau, chantier ouvert par **Dominique Voynet**, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, il y a maintenant deux ans, doit s'accompagner d'une réforme des redevances perçues par les Agences de l'Eau. Elle ne devrait pas remettre en cause le système des Agences, " indispensable au financement d'une politique ambitieuse, s'inscrivant parfaitement dans les objectifs d'une politique globale pluriannuelle de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants, reposant sur des lieux de débat et de concertation précieuse que sont les Comités de bassin et les conseils d'administration des Agences ".

Les orientations actuelles :

- améliorer la **constitutionnalité des redevances** (la loi fixerait les assiettes des redevances et en encadrerait le taux, le parlement définirait la politique nationale de l'eau sur proposition du gouvernement),
- rendre ces redevances plus équitables et plus compréhensibles pour les redevables,
- renforcer l'application du **principe " pollueur payeur "** en complétant la logique mutualiste et incitative actuelle par un système dissuasif.

La réforme en cours de réflexion s'attache à prendre en compte la totalité des redevances actuelles et des redevances susceptibles d'être mise en place, avec notamment :

- la réforme de la redevance de la pollution domestique, qui rapporte actuellement à elle seule environ 70 % des recettes des six Agences de l'eau (soit 7 milliards de francs par an au niveau national), en la remplaçant par une **redevance de pollution nette**, proportionnée à la pollution rejetée et qui serait acquittée par le service public chargé de l'assainissement,
- l'élargissement de l'assiette de la pollution industrielle à d'autres formes de pollution émises (pollution thermique et radioactivité),
- dans le domaine agricole, la substitution de l'actuelle redevance sur les pollutions dues aux élevages par **une redevance concernant tous les excédents d'azote**, qu'ils proviennent des élevages ou d'apports d'engrais,
- la neutralité de la redevance " prélèvement d'eau " quels que soient les usages au lieu de la taxe actuelle différente selon les usages,
- la mise en place de redevances pour les travaux, installations ou activités modifiant le régime des eaux,

- la contribution des Agences de l'Eau au **Fonds National de Solidarité sur l'Eau**, mis en place par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, à hauteur de 8 % maximum de leur budget, est confirmé. Rappelons que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a versé 21 MF en 1999 et devrait cette année le financer à hauteur de 46 MF (soit 500 MF au niveau national pour les six Agences de l'Eau).

Afin de renforcer le rôle du Parlement en matière d'encadrement des redevances et des programmes d'intervention, il est prévu que soit examiné en 2001 un projet de loi comprenant :

- des dispositions permanentes avec le **vote par le Parlement** des règles relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des redevances. Les Instances de Bassin resteront responsables de la fixation des taux, ainsi que de leurs modulations géographiques dans les conditions d'encadrement définies par le législateur. Il s'agit également de transcrire dans la loi, la future directive cadre sur la politique communautaire de l'eau ;
- des dispositions d'encadrement des programmes pluriannuels d'intervention des Agences de l'Eau votées pour la durée de ces programmes.

LES IMPACTS FINANCIERS DE LA REFORME

Les objectifs financiers de la réforme se résument ainsi :

- Plafonnement du montant total des redevances acquittées par les usagers domestiques : la charge financière de l'habitant ne devrait pas être alourdie car elle résulte d'un compromis entre la réduction du coefficient de collecte et l'ajustement des taux.
- Stabilisation globale des recettes des Agence de l'Eau : la réforme des redevance " pollution " et " prélèvement " ne chargera pas les recettes de l'Agence. Ces recettes servent à abonder le Fonds National de Solidarité Eau et le programme d'intervention de l'agence. Ainsi, le 8ème programme (2002 / 2008) qui se prépare propose les mêmes engagements de dépenses que ceux du 7ème programme (1997 / 2002), actuellement en cours afin de pouvoir mener à bien les politiques engagées (assainissement des communes, dépollution industrielle, économies d'eau, sécurité de l'alimentation en eau potable, aménagement et gestion des eaux, restauration et entretien des écosystèmes aquatiques, ...).
- Rééquilibrage de la contribution des différents usagers : l'application du coefficient de collecte à tous les utilisateurs d'un réseau d'assainissement, l'abandon des coefficients d'usage pour la redevance " prélèvement ", l'élargissement des redevances aux pollutions thermiques, à la radioactivité et à divers paramètres modifiant le régime des eaux, rendra plus équilibrée la participation des différents usagers à la protection de l'eau et des milieux naturels.



BILAN DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DU GRAND SUD-OUEST

Dans l'ensemble, les chiffres montrent que la progression de l'élimination de la pollution annoncée dès le 6^{ème} programme d'intervention (1992/1996) continue.

Le taux de dépollution des agglomérations du bassin Adour-Garonne est passé de **35 % fin 1991 à 45,9 % en 1998**, soit une progression de près de 11 points. Si on excepte la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la ville de Toulouse, ce taux a progressé de 15 points (il atteint 47 % en 1998 alors qu'il était de 32 % fin 1991). Le taux de dépollution des deux principales agglomérations du bassin baisse en raison :

- du retard dans l'aménagement des stations d'épuration de Louis Fargue et de la Jalle pour la CUB. Rappelons que cette dernière a engagé avec l'Agence de l'Eau un contrat d'agglomération programmant 736 MF de travaux sur 5 ans (1997 / 2001) pour compléter les installations d'assainissement déjà en place. A terme, ce contrat permettra de réaliser 110 000 EH en rénovation d'ouvrages, de mettre en place 177 000 EH de capacités nouvelles, de traiter 60 000 EH d'azote ammoniacal, de collecter 20 000 EH supplémentaires et de ramener aux stations d'épuration en place 207 000 EH correspondant à une pollution jusque là rejetée directement dans le milieu naturel ;
- du recalage du dispositif d'auto-surveillance pour Toulouse (dont les résultats expriment désormais un taux de collecte inférieur à celui estimé auparavant) et des difficultés rencontrées par l'exploitant pour l'élimination des boues produites (13 000 tonnes de matières sèches par an). Ce problème devrait trouver solution dès cette année avec la mise en œuvre de plusieurs filières complémentaires de traitement.

En tête du classement : l'**Aveyron**, avec un taux de dépollution de 66,2 %, suivi de la **Lozère** (63,2 %).

En queue de classement, l'**Ariège** avec un taux de 22,4 %, les **Pyrénées-Atlantiques** (38,5 %) et la **Dordogne** (38,8 %). A noter que les résultats de ces trois départements sont tout de même en progression par rapport à la campagne précédente où les chiffres étaient respectivement de 22 % pour l'Ariège, 32 % pour les Pyrénées-Atlantiques et 37 % pour la Dordogne.

Certains départements voient par contre leur taux baisser ; on peut citer notamment la Haute-Garonne, qui passe d'un taux de 55 % à 47,7 %, le Gers (47,7 % contre 51 %), le Lot-et-Garonne (46 % contre 43,6 %) ou encore la Lozère (63,2 % contre 66 %).

Les contraintes réglementaires que doivent respecter les agglomérations, tant au niveau des délais pour s'équiper en systèmes de collecte et de traitement de leurs effluents (fin 1998 pour celles de plus de 10 000 EH situées en zones sensibles et fin

2000 pour celles de plus de 15 000 EH situées hors zone sensibles) que de celui de l'efficacité demandée pour leurs ouvrages d'épuration, contribuent également au contraste dans l'évolution de leur taux de dépollution.

Ainsi, pour les agglomérations de plus de 10 000 habitants situées en zone sensible, on observe un taux de dépollution de 54 %, qui s'avère supérieur de 8 points au taux moyen global du bassin.

Par ailleurs, le nombre d'agglomérations ayant déjà atteint l'objectif final de dépollution de 60 % pour la fin 2001, continue à croître.

En 1998, 20 % d'entre elles ont d'ores et déjà atteint cet objectif.

Rappelons que le bassin Adour-Garonne est constitué de **6 863 communes**, dont 1 650 sont redevables de l'Agence pour la pollution domestique générée par leurs habitants ; parmi celles-ci, 151 seulement sont classées "communes urbaines". Les 5 213 communes rurales abritant moins de 400 habitants agglomérés et donc redevables de l'Agence ne sont pas prises en compte dans ce bilan (1 500 000 habitants, soit 30 % de la population totale permanente du bassin).

N'est pas prise non plus en compte ce bilan, la "population éparsée" (plus de deux millions d'EH), c'est-à-dire la population de l'habitat isolé dépendant de systèmes d'assainissement autonome.



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 61 36 37 38 - Fax. 05 61 36 37 28
Web : <http://www.eau-adour-garonne.fr>



EAU POTABLE : LE POINT SUR LES INSTALLATIONS ET LA QUALITE DANS LE BASSIN EN 1999

Plus de 4 600 unités alimentent en eau potable les 6,6 millions d'habitants du Bassin Adour-Garonne. Afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau qu'elles distribuent, une étude a été lancée en 1999 à partir des données du contrôle sanitaire des DDASS (base de données SISE-Eaux) sur 18 départements.

Un dépliant, édité par l'Agence de l'Eau et la DRASS Midi-Pyrénées, reprend les principales conclusions de ce travail.

Les habitants des 6 863 communes du Bassin Adour-Garonne (6 600 000 habitants permanents auxquels s'ajoutent des pointes de population saisonnière de 2 300 000 habitants) sont alimentés en eau potable par 2 313 collectivités (communes autonomes ou syndicats de communes).

Avec seulement 24 % des captages ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, c'est un énorme retard par rapport au tableau de bord du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) qui est observé.

En 1999, le Bassin Adour-Garonne comptait **1895 installations de production d'eau potable**. 53 % des unités de distribution livrent de l'eau sans traitement à 5 % de la population. Naturellement bonne mais fragile, cette eau doit être protégée.

40 % des collectivités ne sont pas encore équipées de **compteurs** ; cela représente 35 millions de m3 par an (mais seulement 5 % du volume prélevé dans la ressource pour l'usage " eau potable ").

Au niveau qualitatif, les résultats sont, dans l'ensemble, à améliorer :

- Bactériologique : 41 % des unités de distribution enquêtées ont été reconnues non conformes et alimentent 22 % de la population enquêtée.
- Turbidité : 20 % des unités de distribution enquêtées ont été reconnues non conformes et alimentent 19 % de la population enquêtée.
- Nitrate : 4,5 % des unités de distribution enquêtées ont été reconnues non conformes et alimentent 2,5 % de la population enquêtée.
- Fer : 5,5 % des unités de distribution enquêtées ont été reconnues non conformes et alimentent 15 % de la population enquêtée.
- Aluminium : 2,5 % des unités de distribution enquêtées ont été reconnues non conformes et alimentent 6 % de la population enquêtée.
- Manganèse : 2 % des unités de distribution enquêtées ont été reconnues non conformes et alimentent 4 % de la population enquêtée.

Ces résultats sont à nuancer car les dépassements de normes sont généralement ponctuels et limités dans la durée. Chaque analyse non conforme est systématiquement suivie de nouvelles investigations permettant de revenir le plus rapidement possible à une situation normale.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 61 36 37 38 - Fax. 05 61 36 37 28
Web : <http://www.eau-adour-garonne.fr>

ARTOIS PICARDIE



" L'EUROPE DE L'EAU, L'EAU DES EUROPEENS "

13 et 14 Septembre 2000 - Lille

La seconde rencontre " L'Europe de l'Eau, l'Eau des Européens " se tiendra à Lille, les 13 et 14 septembre prochains.

Cette nouvelle rencontre permettra de développer et poursuivre les discussions engagées l'an dernier à Lille et poursuivies à Sintra (Portugal) ; elle se déroulera par ailleurs dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne.

L'objectif de ce colloque est de favoriser les échanges entre économistes et praticiens européens du secteur de l'eau et ceci dans le

contexte de la récente adoption de la Directive Cadre dans le domaine de l'eau. " Lille 2 " sera, dès lors, le point de départ d'une série d'événements et de réunions ayant pour thème la présentation et la mise en place de cette Directive.

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE
200 rue Marceline
B.P. 818 - 59508 DOUAI
Tél. 03 27 99 90 00 - Fax. 03 27 99 90 15
Web : <http://www.eau-artois-picardie.fr>



955 ACTIONS POUR PRESERVER L'EAU DANS LE BASSIN

La Commission des aides, réunie à Versailles le 4 juillet dernier a décidé d'accorder **958 MF aux collectivités locales, industriels et agriculteurs** du bassin Seine-Normandie (25 départements). Voici quelques morceaux choisis :

Ile-de-France :

- Par temps de pluie, les égouts débordent. Pour éviter des rejets importants d'eaux non traitées dans la Seine et dans la Marne, on construit au nord-est de Paris un collecteur de décharge entre l'un des plus grands égouts de ce secteur, le " Pantin-La Briche " et le grand bassin d'orage de la Plaine. Celui-ci, construit sous le stade d'entraînement du Grand Stade de France et d'une capacité de 165 000 m³, pourra ainsi jouer pleinement son rôle de bassin de dépollution.
- 600 km d'aqueducs construits entre 1867 et 1925 amènent à Paris des eaux de sources destinées à l'alimentation en eau potable de la capitale. Un vaste programme de rénovation de ces ouvrages anciens est en cours pour assurer la qualité et la quantité de cette eau. L'aqueduc de l'Avre construit en 1893 et qui transporte 160 000 m³ d'eau par jour, en fait partie, ainsi que le réservoir de Saint-Cloud (426 000 m³) auquel il aboutit.
- La commune de Saint Ouen (93) lance un ambitieux programme de travaux d'assainissement qui consistera, dans un premier temps, à reconstruire le réseau d'égouts de l'Ile de la Vanne. 300 mètres de canalisations, compris entre deux bras de la Seine, participeront à l'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration d'Achères.
- La Blanchisserie Poulard à Rueil (92) programme, dans le cadre d'une extension de ses activités, d'importants travaux pour, d'une part, réduire ses consommations d'eau (machine de nouvelle génération) et, d'autre part, prétraiter ses rejets d'eau sales pour les rendre aptes à être épurés dans la station d'épuration de la commune.

Sud-Est du Bassin :

- En Champagne, des centaines d'arbres vont être plantés afin de protéger un terrain où l'eau potable de 22 communes est captée (entre Châlons-en-Champagne et Epernay). Frênes, érables, noisetiers, pruniers, cornouillers et aubépines permettront de protéger la terre proche du captage et ainsi rendre cette dernière moins vulnérable aux pollutions.
- La ville d'Auxerre s'engage dans un programme d'assainissement afin de remettre à niveau son réseau de collecte des eaux usées. Ce vaste chantier s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'agglomération de cinq ans, signé entre la ville et l'Agence de l'Eau. Une partie de ce contrat, d'un montant total de 74 MF, porte sur trois priorités : limiter le volume des eaux dites "parasites", réhabiliter les réseaux existants et réduire les rejets polluants par temps de pluie.

Nord du bassin :

- Le premier contrat rural de l'Aisne sera signé cet été. Il concerne la communauté de commune du

Pays des trois rivières qui regroupe 26 communes et 23 000 habitants. Ce programme volontariste de gestion globale de l'eau engage les communes à mettre en oeuvre des actions pour améliorer la qualité de l'eau potable, construire ou réhabiliter les systèmes d'assainissement et protéger les milieux aquatiques. Dans ce secteur où l'on recense 321 exploitations, le volet agricole portera sur la maîtrise des effluents d'élevage, des pollutions azotées et des produits phytosanitaires, en particulier dans les zones proches des points de captages de l'eau potable.

- La construction de la station d'épuration du district du Grand Caen est un chantier important en Basse-Normandie. Les subventions et prêts décidés ce jour s'élève à 55 MF pour un montant de 90 MF de travaux. Cette station pourra traiter à terme les eaux de 322 000 habitants (montant total des travaux estimé à 357 MF).
- La commune de Jumièges en Seine-Maritime, connue pour son abbaye, va s'équiper d'un ouvrage moderne de dépollution des eaux permettant d'aller jusqu'au traitement poussé de l'azote. Compte tenu de la proximité du site de l'abbaye, la configuration des ouvrages, le choix des techniques et des équipements ont été particulièrement étudiés.
- La communauté des communes de Saint Romain de Colbosc signe un contrat rural. Cette collectivité qui regroupe 16 communes, est située à la pointe du Pays de Caux, à l'ouest du département de Seine Maritime. Le contrat rural a pour objectif l'amélioration de la ressource en eau dans un secteur très vulnérable. Il vise à garantir une meilleure sécurité de l'alimentation en eau potable des communes grâce à la mise en place d'une concertation entre les acteurs. Depuis mai 2000, les agriculteurs se sont ainsi regroupés en association afin de s'associer aux collectivités, dans un esprit volontariste.

Le montant des aides accordées, qui s'élève à 958 MF, se répartit de la façon suivante pour l'ensemble du bassin Seine Normandie :

- Collectivités locales (assainissement)
 - . construction et réhabilitation de stations d'épuration et réseaux : 478 MF - 496 dossiers,
- Fonctionnement des systèmes d'épuration 164,5 MF - 16 dossiers,
- Collectivités locales (eau potable)
 - . alimentation en eau potable
 - . et aménagement des rivières et protection des zones humides : 97 MF - 156 dossiers,
- Industrie
 - . travaux de dépollution ou de prévention : 61 MF - 125 dossiers.
- Agriculture
 - . épuration des effluents d'élevage et compteurs d'irrigation : 40 MF - 182 dossiers.
- Banques de données, études et fonctionnements : 117,5 MF - 20 dossiers.



LA BASSEE, DERNIERE GRANDE RESERVE D'EAU POTABLE D'ILE-DE-FRANCE

La **Bassée** correspond à la plaine alluviale de la Seine délimitée à l'amont par la confluence avec l'Aube et à l'aval par la ville de Montereau. Elle couvre **20 000 hectares** dont 12 000 hectares à protéger. Elle offre un potentiel de ressource en eau potable très important d'excellente qualité estimée à 300 000 m³ par jour à proximité de la région parisienne.

La Bassée a été fortement exploitée dès 1960 par ces extractions de granulats alluvionnaires pour atteindre dans les années 80 une phase d'intensification. Ces extractions de granulats, conjuguées parfois à une agriculture intensive peuvent perturber le fonctionnement des milieux naturels au sein de la vallée.

Dès 1970, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie se mobilise pour protéger la nappe de La Bassée et acquiert de gré à gré à des prix fixés par les domaines de l'Etat les terrains à protéger. A ce jour, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a déjà acquis près de 600 hectares, avec un objectif de 900 hectares pour 2005.

Le démarrage des travaux, confié à l'**Office National des Forêts**, s'est concrétisé par un entretien des bois existants, en effectuant si nécessaire la plantation d'espèces toujours indigènes.

Aujourd'hui, ce vaste chantier écologique s'est étendu aux prairies à haute valeur patrimoniale avec un entretien traditionnel par la fauche.

La conjugaison de tous ces travaux permettent à La Bassée d'assurer sa vocation de protection de la nappe phréatique. Véritables pièges à pollution, les végétations des bois et des prairies capturent azote, phosphore, ... qui les traversent : autant de polluants qui ne rejoindront pas notre eau potable de demain. Indispensable à la survie de nos ressources en eau potable, les zones humides de La Bassée sont de précieux lieux de vie. Elles constituent un abri pour l'alimentation et la reproduction d'espèces exceptionnelles de faune, comme la cigogne ou le pie-grièche et de flore, tels la vigne sauvage ou l'orme-lysse.

Une visite des habitats naturels de La Bassée a été proposée en juillet dernier aux franciliens, afin de constater par eux-mêmes qu'une gestion concertée de notre eau potable préserve en même temps notre faune et notre flore.

A l'instar des sociétés d'eaux minérales, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a fait sienne la devise "la protection du dessous passe par la protection du dessus".

RAPPORT D'ACTIVITE 1999

Le **rapport d'activité 1999** de l'Agence vient d'être approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sous la Présidence de **M. Jean-Pierre Dupont**, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, en présence de **M. Robert Galley**, Président du Comité de Bassin et de **M. Bernard Baudot**, Directeur de l'Eau.

On y trouve des informations sur la gestion de l'eau dans le bassin Seine-Normandie : un rappel des missions de l'Agence de l'Eau, les résultats des études menées sur le milieu naturel avec un état de la qualité des rivières, les initiatives innovantes prises en matière industrielle, les programmes d'aides pour les agriculteurs, les actions locales menées au quotidien pour protéger la ressource en eau, le bilan financier de l'Agence et les opérations de sensibilisation en France et à l'étranger.

Parmi les chiffres-clés de 1999 :

- 572 MF de redevance de prélèvement ;
- 3 377 MF de redevance de pollution ;
- 4 126 MF d'aides aux collectivités territoriales ;
- 411 MF d'aides aux industries ;
- 135 MF d'aides à l'agriculture ;
- 146 MF de crédits consacrés à la politique des nouveaux services - nouveaux emplois.

L'ABCdaire DE L'EAU

Cet ouvrage disponible dans toutes les bonnes librairies, est le fruit d'un partenariat étroit entre les éditions **Flammarion** et l'Agence de l'**Eau Seine-Normandie**. **Hervé Manéglier**, Directeur de la coordination des secteurs à l'Agence, en est l'auteur principal.

Au fil des mots et des pages, l'**ABCdaire** nous entraîne dans les mille et un secrets de l'eau en la présentant sous des angles différents : poétique, historique, technique ou scientifique. Il fera découvrir à un public toujours plus large cette ressource essentielle que l'Agence contribue à protéger.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE
Tél. 01 41 20 16 00 - Fax. 01 41 20 16 89
Web : <http://www.aesn.fr>

FLAMMARION

26 rue Racine
75006 PARIS
Tél. 01 40 51 31 00 - Fax. 01 43 29 76 44

ACTUALITE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT

La pression de la construction ne se relâche pas sur le littoral métropolitain

Dans le numéro 55 des Données de l'environnement, l'IFEN examine l'évolution de la construction dans les communes littorales métropolitaines qui suit, depuis 1980, le même rythme que celui observé sur l'ensemble du territoire, sans changement quantitatif significatif depuis le vote de la Loi Littoral en 1986.

77 % des superficies nouvelles construites sur les cantons littoraux ont été réalisées sur les communes du bord de mer (c'est-à-dire 883 communes "Loi Littoral") entre 1980 et 1996. Une artificialisation qui résulte, selon les régions, de la pression combinée du tourisme ou de l'habitat permanent pour les logements, de l'agriculture ou de l'industrie pour les locaux.

12 % des logements construits sur moins de 4 % du territoire.

842 000 logements et 66 000 locaux nouveaux sont apparus sur le littoral métropolitain entre 1980 et 1996, soit en moyenne 53 400 constructions nouvelles par an. En superficies, ce sont 12 % des logements et 7 % des locaux construits chaque année qui sont réalisés sur une bande littorale représentant moins de 4 % du territoire national.

40 % de l'ensemble des superficies construites en logements entre 1980 et 1996 sur le littoral ont été réalisées sur la façade méditerranéenne continentale : en Provence-Alpes-Côtes d'Azur (Paca) (27 %) et en Languedoc-Roussillon (13 %), pour un espace représentant moins du quart (23 %) du littoral national. La pression de la construction est d'autant plus importante qu'elle s'exerce sur un faible espace littoral : si le Finistère est le département où l'on a le plus construit, c'est dans les Alpes-maritimes, le Var et le Morbihan que cette pression est la plus forte.

Une pression due au tourisme, à l'agriculture, à l'industrie ou à l'habitat permanent selon les régions.

23 % des logements construits sur les communes littorales sont des résidences secondaires (contre 3 % sur le reste des départements littoraux). Cette proportion atteint 41 % en Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes ou Languedoc-Roussillon. La situation s'inverse en Paca où seuls 5 % des logements construits sont déclarés en résidences secondaires. Quant à la Bretagne, elle concentre les deux tiers des locaux à usage agricole construits sur le littoral (usage qui occupe 21 % des superficies nouvelles sur le littoral métropolitain). C'est l'industrie qui pèse en Normandie, où 27 % des surfaces nouvellement construites sont destinées à cet usage (15 % sur l'ensemble du littoral).

Rompant avec une situation instaurée depuis 1975, la dernière décennie voit la population littorale augmenter de nouveau à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du territoire (3,8 % contre 3,3 % entre 1990 et 1999). La densité de population reste extrêmement forte sur l'ensemble du littoral (272 hab/km² en 1999), comparée à la moyenne nationale (108 hab/km²). Localement, ces chiffres sont très contrastés : de 2 500 hab/km² sur le littoral des Alpes-maritimes à moins de 60 hab/km² sur les communes littorales corses, landaises ou girondines, en passant par 800 hab/km² dans les Pyrénées-Atlantiques ou dans le Nord. La population des communes de bord de mer est globalement 5 fois supérieure à celle située dans la partie arrière des cantons, ce qui relativise l'idée d'un aménagement en profondeur.

1998 marque la fin d'un cycle d'investissement dans la dépense de protection de l'environnement

Dans le numéro 56 des Données de l'environnement, l'IFEN présente les principaux résultats du dernier rapport à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement.

La dépense de protection de l'environnement (données provisoires) continue de croître en 1998 mais, pour la première fois depuis 1990, moins vite que le PIB (Produit Intérieur Brut). Ce découplage traduit plus l'achèvement d'un cycle d'investissement dans les collectivités locales qu'une baisse des moyens consacrés à la protection de l'environnement.

150 milliards de francs pour la protection de l'environnement en 1998.

La dépense de protection de l'environnement (gestion des eaux usées et des déchets, qualité de l'air, recherche et développement, administration générale, lutte contre le bruit, protection de la biodiversité et des paysages) a atteint 150,2 milliards de francs en 1998, contre 154,4 en 1997.

Le ralentissement de la croissance de la dépense constaté à partir de 1995 se confirme : + 3,3 % en francs courants en 1998, soit sensiblement moins qu'en 1997 (+ 4,9 %) et également moins que le PIB (+ 4,1 %). Ce "différentiel de croissance" avec le PIB, pour la première fois négatif depuis 1990, est dû à divers facteurs, notamment l'amélioration de la situation économique (le PIB avait crû de 3,4 % seulement en 1997), une hausse plus modérée du prix de l'eau et des investissements des administrations publiques pour les services collectifs en baisse (- 3,1 %) pour la troisième année consécutive.

Avec 248 milliards de francs, la dépense nationale liée à l'environnement, qui comprend, outre la dépense de protection, la mobilisation des ressources en eau, la récupération-recyclage des déchets et l'amélioration du cadre de vie, n'augmente que de 1,3 % par rapport à 1997. Ce faible taux résulte essentiellement de la récupération dont la dépense diminue de 10 %. Cette diminution provient de la baisse des prix en matières premières secondaires car dans le même temps, les volumes ont augmenté de 6 %.

L'emploi environnemental stimulé par les emplois-jeunes

Les premières estimations pour 1998 de l'emploi directement lié à l'environnement indiquent une progression de 1,4 % par rapport à 1997, soit un total de 305 000 emplois. C'est la création de 8 800 emplois jeunes en 1998 qui a contribué à maintenir l'emploi dans l'ensemble des secteurs. Le secteur public a le plus embauché (près de 3 500 emplois de plus entre 1997 et 1998). Non concernées par les emplois-jeunes, les entreprises, qui offrent les deux tiers des emplois environnementaux, n'ont embauché que 0,5 % de personnes en plus par rapport à 1997.

Ce sont les secteurs des déchets (+ 2,5 %) et de la protection de la biodiversité et du cadre de vie (+ 2,5 %) qui ont vu leur nombre d'emplois le plus augmenter entre 1997 et 1998. La récupération n'a perdu que 1 % d'emplois, malgré une baisse de son activité de 13 %. En dehors de ce secteur, touché, rappelons-le, par une baisse des prix des matières recyclées, les éco-activités ont bénéficié de la reprise économique avec une augmentation du chiffre d'affaires hors taxes de 3,4 %. Mais l'amélioration de la productivité a limité les effets de cette croissance sur l'emploi.

♦ L'Ifen vient également de publier l'ensemble des résultats 1999 de l'enquête " **Conditions de vie et aspiration des Français** ", questions posées par l'Ifen et EDF (voir page "en avant") : L'opinion des Français sur l'environnement et leur perception des risques naturels, Etudes & Travaux n° 28, 150 pages, 100 F.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT

61 boulevard Alexandre Martin

45058 ORLEANS Cedex 1

Tél. 02 38 79 78 78 - Fax. 02 38 79 78 70/60

<http://www.ifen.fr>

UNE ASSEMBLEE GENERALE SOUS LE SIGNE DE LA PROSPECTIVE



Le 25 mai 2000, la grande salle de la FNTP qui accueille chaque année les adhérents de **Canalisateurs de France** était comble : plus de 220 personnes assistaient à l'assemblée générale, placée sous le Haut Patronage de **Monsieur le Sénateur Philippe Richert**, Président de la Commission Environnement de l'Assemblée des Départements de France.

D'emblée une constatation s'impose : **après une crise majeure, la profession va mieux** ; elle a retrouvé une certaine stabilité en 1997 et, depuis 1998, les carnets de commandes évoluent favorablement.

Ces bons indicateurs ne doivent pas pour autant masquer des préoccupations et de réelles difficultés.

Si les besoins s'accroissent dans tous les secteurs d'activités (eau potable, assainissement, réseaux séparatifs, réhabilitation de l'existant, assainissement autonome...), des incertitudes pèsent : cette demande sera-t-elle transformée en marchés ? Quels financements pour ces marchés encore virtuels ? La concurrence sera-t-elle encore plus ouverte ? Que sera la loi sur l'eau et quelles seront ses conséquences ?

En effet, **la loi sur l'eau en préparation** au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui, après le vote du Parlement en fin d'année 2000, devrait entrer en application en 2001, n'apaise pas les esprits.

Articulé autour de trois grands principes, (Démocratie, Transparence, Solidarité), le projet de loi, ainsi que l'a expliqué **Claude Truchot**, s'attache entre autres objectifs, à faciliter l'accès de l'eau aux plus démunis et à mieux répartir les charges qui incombent à chaque acteur concerné : le consommateur, les différents niveaux de la Puissance Publique, les Agences de l'Eau.

Pour y parvenir, le projet entend en particulier rapprocher le prix de la facture des véritables consommations, en réduisant la part fixée de la facture, dont la redevance destinée aux six Agences de l'Eau.

Les ménages ne seront pas davantage sollicités ; les Agences de l'Eau n'auront pas plus de moyens, voire moins ; les efforts, en particulier dans le domaine de l'assainissement, devront donc être supportés par les agriculteurs et les industriels, montrés du doigt comme fauteurs de pollution.

Le budget affecté à la politique de l'eau sera désormais voté par le Parlement, qui effectuera les nécessaires arbitrages dans le cadre de la fiscalité globale.

Pierre Barriquand, administrateur de Canaliseurs de France, a indiqué que face à ces nouvelles données, les entreprises s'interrogent : comment et par qui les travaux de réseaux seront-ils pris financièrement en charge d'autant qu'un certain nombre de préoccupations demeurent :

- prise en compte du patrimoine existant,
- les eaux pluviales,
- l'assainissement autonome,
- la prévention des risques environnementaux.

CANALISATEURS DE FRANCE

10 rue wahington

75008 PARIS

Tél. 01 45 63 26 08 - Fax. 01 45 63 16 78

Web : <http://www.canaliseurs.com>

PARIS ET QUEBEC SE REUNISSENT POUR AMELIORER LA QUALITE DE LEURS COURS D'EAU



Les 18, 19 et 20 octobre 2000 se déroulera à Paris à l'hôtel Méridien Montparnasse le **2^{ème} Symposium international QUEBEC-PARIS**. Les élus, les ingénieurs et les gestionnaires vont se réunir pendant trois jours pour mettre en commun leurs connaissances et échanger des solutions pour améliorer la qualité de leurs cours d'eau, la **Seine** pour Paris et la **rivière St-Charles** pour Québec. Ce symposium se déroule dans le cadre d'un protocole de coopération signé en 1998 entre les deux villes portant sur la reconquête des cours d'eau en milieu urbain.

Organisé par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (**SIAAP**), en collaboration avec l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux (**AGHTM**) et l'Association Internationale des Maires Francophones (**AIMF**), le congrès abordera les thèmes suivants :

- Diagnostic de l'état des cours d'eau en milieu urbain.
- Aménagement et naturalisation des berges y compris tous les aspects paysagers et urbanistiques.
- Elaboration et mise en oeuvre des politiques de gestion des cours d'eau en milieu urbain.
- Réduction des rejets polluants et limitation de leurs conséquences pour le milieu récepteur, avec un accent particulier sur la définition des objectifs et l'optimisation économique des solutions retenues.

Une journée et demie (mercredi 18 octobre et vendredi matin 20 octobre) sera consacrée à la présentation de communications orales. Elle sera complétée par une journée (jeudi 19 octobre) de présentation du programme de recherche commun sur les eaux excédentaires de temps de pluie dans les agglomérations et par des visites techniques.

AGHTM

83 avenue Foch - B.P.39.16
75761 PARIS Cedex 16

Tél. 01 53 70 13 53 - Fax. 01 53 70 13 40

E-mail : aghtm@aghtm.org

ENGEES : BILAN DES ACTIVITES 1999

Pour l'**ENGEES** (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg), l'année 1999 a été avant tout l'année d'appropriation des nouveaux locaux par les étudiants, plus particulièrement de l'amphi Brunotte et des espaces projets par les élèves-ingénieurs de 2^{ème} année.

Ces nouveaux espaces consacrés aux activités pédagogiques ont permis un réel développement d'actions de formation plus interactives : les travaux rédigés, les études de cas et l'initiation à la conduite de projet (exercice nouveau de 2 jours introduit dans le cadre du **Polytechnicum Louis Pasteur** avec le soutien de l'**Ecole des Mines de Saint-Etienne** pour ce qui a été réalisé au sein de l'**ENGEES**). Il reste encore à augmenter les promotions d'ingénieurs pour **passer progressivement de 60 à 75 élèves-ingénieurs par promotion**.



Cette année a aussi été marquée par le regroupement des actions de recherche au sein de trois unités : Gestion des Services Publics (unité mixte de recherche **ENGEES/Cemagref**), Systèmes Hydrauliques Urbains (unité propre de recherche) et Centre d'Etudes et de Recherches Ecogéographiques (unité mixte de recherche **CNRS/ULP/ENGEES**). Ces trois unités sont reconnues par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DGER) et bénéficient du soutien du programme du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le renforcement de la technologie dans les formations et le développement du partenariat avec l'**Université Louis Pasteur et les Lycées Agricoles d'Obernai et de Rouffach** ont favorisé l'émergence d'un projet de **licence professionnelle "Eau et Environnement"** susceptible d'être ouverte à la rentrée 2000.

Enfin, en matière de cursus de formation, il faut souligner deux points particuliers :

- la **répartition en semestres** de la formation d'ingénieurs et l'organisation du 5^{ème} semestre sous forme de voies d'approfondissement, notamment génie urbain et génie de l'environnement,
- l'ouverture en octobre 1999 d'un mastère spécialisé "**Management et ingénierie des services d'eau et d'assainissement**".



ENGEES

1 quai Koch - B.P. 1039
67070 STRASBOURG Cedex

Tél. 03 88 24 82 82

Fax. 03 88 37 04 97

<http://www-engees.u-strasbg.fr>

LA FRANCE SE DOTE D'UN PROGRAMME NATIONAL AMBITIEUX DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

C'est déjà à l'initiative de la France, à La Haye, que la négociation mondiale sur l'effet de serre avait en 1989 été lancée. C'est un Français, **Jean Ripert**, qui conduisit ensuite la préparation de la Convention sur les climats jusqu'à son adoption à Rio en 1992.

Afin d'honorer les engagements internationaux de la France et en particulier ceux découlant de la Convention de Kyoto, l'actuel gouvernement s'est attelé dès 1998 à l'élaboration de mesures nationales contre le réchauffement du climat.

Ce programme vise à la fois à sauvegarder la compétitivité de l'économie et les grands équilibres écologiques.

Il résulte d'un travail technique considérable qui a été mené sous l'égide de la **Mission Interministérielle de l'Effet de Serre** avec la participation active du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : il a fallu évaluer, dans tous les secteurs de l'activité, l'évolution de nos émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2010 ; et recenser les mesures qui pouvaient être envisagées pour les réduire. Prise individuellement, chacune de ces mesures (réglementaires ou incitatives, couvrant l'information, la formation ou le fiscalité) peut paraître de peu de portée ; prises dans leur ensemble, ces mesures constituent un ensemble cohérent devant permettre d'atteindre l'objectif de Kyoto.

Ce programme national est à la fois un ensemble de mesures applicables immédiatement et un calendrier de travail indiquant les domaines dans lesquels il faudra préciser les mesures à prendre dans les années qui viennent.

Quelques grands principes ont inspiré ce rapport : la mise en place d'instruments économiques d'incitation ; l'équilibre entre mesures internes et mécanismes de marché ; la maîtrise et l'économie d'énergies à la production comme à la consommation ; la nécessité d'une information précise sur les conséquences (en termes d'émission de gaz à effet de serre) de toute décision d'investissement public ou privé.

MISSION INTERMINISTERIELLE DE L'EFFET DE SERRE

35 rue Saint-Dominique
75700 PARIS

Tél. 01 42 75 87 14 - Fax. 01 47 53 76 34
<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

20 avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

Tél. 01 42 19 20 21
<http://www.environnement.gouv.fr>

L'OPERATION DE REDUCTION DES POLLUTIONS PHYTOSANITAIRES DU GRAND MORIN (77) REÇOIT LE PRIX DE L'AVENIR AUX RENCONTRES PHYTOMIEUX 2000

L'opération de réduction des pollutions issues des produits phytosanitaires sur le bassin versant du Grand Morin, soutenue par la Région Ile-de-France, s'est vue décerner le **prix de l'avenir** lors des rencontres nationales **Phytomieux 2000** organisées par la profession agricole, les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, l'ANDA (Association Nationale pour le Développement Agricole) ainsi que de nombreux instituts techniques. Cette opération a été retenue parmi les 8 actions concurrentes possédant un caractère "exemplaire, innovant et reproductible".

Le projet, d'une durée de quatre ans, consiste à réduire toutes les sources de pollutions tant diffuses que ponctuelles, notamment la généralisation des dispositifs enherbés dans l'ensemble du bassin versant. Il s'accompagne d'une formation et d'une indemnisation des agriculteurs pour la perte de revenu engendrée par la mise en herbe de surfaces productives.

Il vise également à transformer des cours de ferme afin de limiter au maximum les risques de pollutions ponctuelles lors du stockage des produits (mise en place d'une aire bétonnée, de locaux de stockage, ou encore pose de vannes anti-retour évitant les reflux dans le réseau d'eau). Enfin, un suivi est réalisé pour mesurer l'évolution des pollutions et de la qualité de

l'eau en fonction des nouvelles pratiques.

Le **prix de l'avenir**, décerné à cette action, récompense le travail effectué depuis 1998 par le groupe régional phytosanitaire, instance de concertation regroupant les producteurs, les prescripteurs, les pouvoirs publics et utilisateurs de ces produits.

Cette expérimentation associe le **SEDIF**, Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, maître d'ouvrage de l'opération, les agriculteurs du bassin versant, l'**Agence de l'Eau Seine Normandie** et la **Région Ile-de-France**. Le SEDIF est particulièrement impliqué, ses captages se situant précisément sur ce bassin versant pour son réseau desservant plus de 4 millions de franciliens.

Le Conseil régional participe à cette opération à hauteur de 0,5 MF.

CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE

33 rue Barbet de Jouy
75700 PARIS

Tél. 01 53 85 66 48
E-mail : press-cr-ile-de-France.fr

SEDIF

14 rue Saint Benoît
75011 PARIS

Tél. 01 53 45 42 42 - Fax. 01 53 45 42 79



EPANDAGE DES BOUES D'EPURATION URBAINE UN ACCORD DEVRAIT ETRE SIGNE PROCHAINEMENT

Lors du colloque sur l'épandage des boues d'épuration urbaine organisé par les Eco-Maires et Hydrosphère le 5 juillet, **Dominique VOYNET**, Ministre de l'Environnement a rappelé l'importance de mettre en place un mode écologiquement responsable d'élimination de ce déchet.

Un comité national a ainsi été mis en place en 1998 en vue notamment d'aboutir à la définition d'un accord par lequel chacun des intervenants reconnaîtrait la pertinence de la valorisation agricole des boues d'épuration urbaine, lorsqu'elle est effectuée conformément aux règles en vigueur.

Comme malgré toutes les précautions prises, le risque nul n'existe dans aucune activité humaine, a été étudiée la création du dispositif le plus efficace possible pour assurer l'indemnisation des agriculteurs en cas de problème, pour que vraiment, en aucun cas, ils ne soient pénalisés.

Les conditions d'un tel accord national semblent réunies. Le projet d'accord diffusé à l'ensemble des membres du comité national sur les boues prévoit en conséquence :

- la reconnaissance de principe de l'intérêt écologique et économique de l'épandage agricole des boues ;
- l'engagement de l'Etat de veiller à un respect strict de la réglementation en vigueur, par un effort de contrôle renforcé ; une certification des pratiques de l'épandage pourrait utilement compléter et crédibiliser cet effort de contrôle ; le Syndicat des Professionnels du Recyclage en Agriculture (**SYPREA**) a pris l'initiative d'en étudier les modalités ;
- le lancement d'un plan d'action en direction des collectivités productrices de boues pour les sen-

LES CONSEQUENCES BIO-METROLOGIQUES DE LA DIRECTIVE EAU DE L'UNION EUROPEENNE

La nouvelle directive européenne sur l'eau renforce considérablement la nécessaire bioévaluation de la qualité écologique des écosystèmes aquatiques. En effet, le classement des eaux en catégories d'état écologique est basé sur le résultat d'études des invertébrés, des végétaux aquatiques, des poissons et de l'habitat aquatique.

La France utilise depuis de nombreuses années des outils de bioévaluation, notamment les indices biotiques basés sur des macro-invertébrés benthiques, qui permettent un classement des cours d'eau. On peut ainsi suivre l'évolution du milieu et connaître les effets réels des diverses mesures de protection prises ces dernières années.

sibiliser à la nécessité impérieuse de veiller à la qualité de celles-ci, ce qui passe notamment par une maîtrise croissante de rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement ;

- la poursuite et l'approfondissement de la recherche sur les boues pour améliorer les conditions d'utilisation des boues sur les sols agricoles et forestiers et pour les opérations de revégétalisation ;
- avec la collaboration de l'Association Nationale des Industries Agro-alimentaires (**ANIA**) et de la Fédération du Commerce et de la Distribution (**FCD**), la généralisation d'efforts d'information et de sensibilisation en direction des industriels de l'agro-alimentaire et des distributeurs pour éviter toute stratégie de marketing discriminatoire à l'encontre de l'épandage des boues.
- enfin, la création d'un dispositif d'assurances souscrites par les producteurs de boues couvrant les exploitants agricoles dans l'hypothèse d'éventuels dommages ; la solidité financière de ce dispositif assurantiel sera garantie par les assureurs par un dispositif de réassurance ; en outre, l'Etat s'engage à prendre en charge le pré-financement de tout dommage non couvert par ce dispositif assurantiel, à charge pour lui de se retourner vers le responsable du dommage.

La ministre a souhaité que cet accord soit maintenant signé dans les toutes prochaines semaines et qu'il soit appliqué et relayé au niveau local.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
20 avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP
Tél. 01 42 19 20 21
<http://www.environnement.gouv.fr>

La nouvelle directive implique l'élargissement de ces méthodes à d'autres groupes taxonomiques et surtout l'harmonisation de ces outils au niveau européen. La France est leader sur le groupe des méthodes biologiques. La normalisation nécessaire des méthodes d'analyse est conditionnée par des travaux de recherche au niveau européen qui entreront dans le 5^{ème} PCRD. Le Comité Européen de Normalisation (CEN) a réuni son comité technique "analyses de l'eau" (TC 230) à Péniche au Portugal. Le groupe de travail sur les méthodes biologiques n°2, animé par la France a inscrit dans ses priorités la mise au point des outils et la définition des classes d'état écologique pour la mise en oeuvre de la directive. Un projet de recherche normative pan européen sera proposé à la Commission pour accélérer ce travail.

INERIS
Parc Technologique Alata
BP 2
60550 VERNEUIL-EN-HALATTE
Tél. 03 44 55 66 77 - Fax. 03 44 55 66 99

JOURNÉE TECHNIQUE DE L'AFEID : "QUELLES FORMATIONS POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU EN AGRICULTURE ?"

16 novembre 2000 - Paris



La gestion de l'eau requiert un savoir faire et des compétences individuelles ou collectives accrues, la maîtrise de techniques et de technologies plus élaborées qu'autrefois. La **formation** est un outil d'aide au développement. Pour les organismes internationaux, la formation, à tous les niveaux, est un préalable et une condition nécessaire (mais pas forcément suffisante) au **développement durable**, notamment l'agriculture irriguée.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, notre pays possède un savoir-faire important qui repose sur un réseau diversifié d'organismes de formation intervenant à différents niveaux (de la formation initiale à la formation continue et professionnelle). Comment ce dispositif de formation peut-il s'organiser et s'adapter pour répondre aux besoins et à la demande, nationale et internationale ? Quelles sont les originalités, et peut-être aussi les insuffisances, de l'offre française de formation dans le domaine de la gestion de l'eau ?

La journée sera centrée :

- sur l'identification des besoins et de la demande, à différents niveaux (universitaire, professionnel), cadre national et international ;
- sur les stratégies de réponse qui peuvent être apportées.

S'appuyant sur des exposés de cadrage et des témoignages, la journée se terminera par une Table Ronde sur le thème :

"Quels types de formations, quels besoins, quelles évolutions de l'offre française ?"

AFEID

Parc de Tourvoie
92160 ANTONY

Tél. 01 40 96 61 97 - Fax. 01 40 96 61 96
E-mail : afeid@cemagref.fr

SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ENTRE L'INERIS ET LE CEMAGREF

Georges Labroye, Directeur Général de l'INERIS et **Patrick Lavarde**, Directeur Général du CEMAGREF ont signé, le 22 juin 2000, une convention de recherche pluriannuelle visant à renforcer la collaboration scientifique entre les deux instituts dans le domaine de l'écotoxicologie des milieux aquatiques.

Conclu pour une durée de trois ans, cet accord permet de structurer les relations établies depuis de longues années entre le **Laboratoire d'Ecotoxicologie du Cemagref et l'Unité d'Evaluation des Risques Ecotoxicologiques de l'INERIS**, en vue d'intensifier et de favoriser l'émergence de nouvelles coopérations.

S'appuyant sur la complémentarité de leurs compétences, les deux équipes conviennent de rechercher et de mettre en oeuvre chaque fois que possible des initiatives communes : réponse conjointe à des appels d'offres de recherche nationaux et internationaux, co-financement et co-encadrement de thèses et de post-doctorants, diffusion et transfert de connaissances scientifiques et techniques, échanges d'informations.

Les projets communs INERIS/Cemagref seront orientés autour de cinq axes prioritaires, répondant aux enjeux d'une meilleure protection des milieux aquatiques continentaux et d'une gestion plus efficace des risques environnementaux et sanitaires liés aux substances chimiques :

- Approfondissement des connaissances sur l'impact biologique et la toxicité des contaminants dans les sédiments ;
- Développement d'outils microbiologiques permettant d'évaluer, in situ ou en laboratoire, l'impact des contaminants sur les fonctionnalités bactériennes du sédiment ;
- Mise au point et validation de mesures de perturbations biologiques (biomarqueurs) permettant d'évaluer de manière précoce la présence de contaminants dans l'environnement et leurs effets sur les organismes ;
- Amélioration des méthodologies d'évaluation des risques pour l'homme et l'environnement ;
- Contribution d'experts aux activités de normalisation nationales et internationales.

INERIS

Parc Technologique Alata
BP 2

60550 VERNEUIL-EN-HALATTE

Tél. 03 44 55 66 77 - Fax. 03 44 55 66 99

CEMAGREF

Parc de Tourvoie
92160 ANTONY

Tél. 01 46 66 37 44 - Fax. 01 40 96 61 39

La réforme statutaire de novembre 1998, en modifiant en profondeur l'organisation formelle de l'**Institut de Recherche pour le Développement**, ses modalités de fonctionnement et son ouverture en direction notamment des universités et des autres établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, l'a mis en situation de pouvoir accomplir avec beaucoup plus d'efficacité les missions spécifiques qui lui sont imparties. Cette ouverture s'est notamment exprimée, en 1999, par une participation directe de ses partenaires à la vie scientifique de l'institut puisqu'un accès libre (sous la seule réserve de sa légitimité scientifique) à ses listes électorales, un fait tout à fait nouveau à l'Institut, a permis de plus que doubler l'effectif des électeurs des instances scientifiques d'évaluation. La signature de très nombreuses conventions de coopération avec des universités devrait largement favoriser la constitution d'unités de recherche partiellement ou totalement mixtes avec elles.

Parmi les trois missions de l'IRD (la recherche, l'expertise et la valorisation, le soutien et la formation des communautés scientifiques des pays du Sud), l'eau figure en bonne place, notamment sous deux aspects :

- **La dynamique et les usages de la ressource en eau :**

Question clef du siècle prochain parmi d'autres, la gestion rationnelle de l'eau et le maintien d'une qualité suffisante constituent l'une des conditions principales du **développement durable** des pays à faibles revenus. Optimiser l'exploitation des systèmes naturels (eau, sols, végétation) et anthropisés (cultures irriguées, aquaculture) sans mettre en cause leur durabilité s'est révélé une nécessité face à l'accroissement de la production agricole, base du développement économique et social des pays à faibles revenus. L'élaboration de **solutions** implique de caractériser et de prévoir la variabilité de la ressource en eau dans l'espace et dans le temps. A ces fins, des recherches sont menées sur le **fonctionnement physique et chimique des composantes des bassins versants**, des échelles locales aux échelles régionales. L'eau est considérée d'un triple point de vue : agent d'altération (interactions avec la géosphère, en particulier les sols), vecteur de transport d'éléments (bilans, etc.) et ressource renouvelable (quantité, qualité, etc.). Les équipes travaillant dans ce secteur se répartissent en trois sous-domaines : celles qui se consacrent à l'étude de l'eau ; celles qui traitent principalement des sols ; celles, enfin, qui étudient les interactions entre ces deux milieux.

- **L'approche géodynamique des ressources minérales et des risques naturels :**

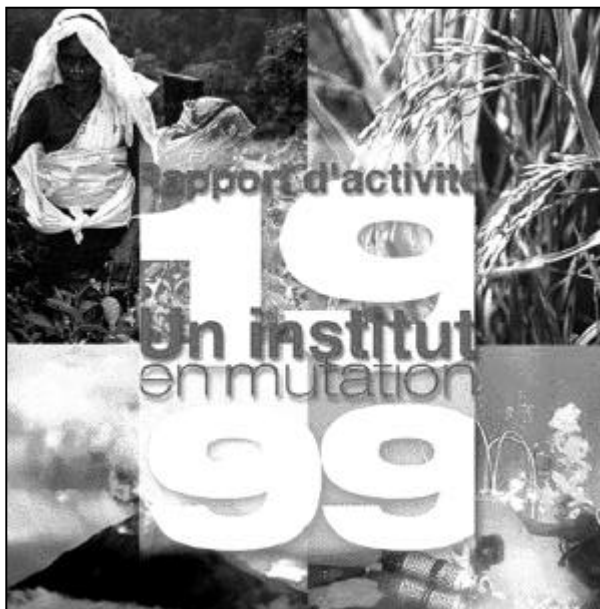
Dans de nombreux pays en développement, l'exploration du sous-sol en est encore à ses débuts. La prospection des ressources minérales doit s'appuyer sur des modèles issus de l'étude de la **géodynamique** interne et de surface.

Les **risques naturels** constituent une menace permanente pour les populations ; seules leur prévision et l'éducation des populations en atténueront les effets. Les programmes visent à reconstituer l'histoire géodynamique de régions concernées ainsi qu'à définir les causes et les modes de déclenchement de phénomènes destructeurs : tremblements de terre, éruptions, glissements de terrain, inondations.

Telles sont les raisons qui justifient ces études géologiques et géophysiques fondamentales, et plus particulièrement :

- la reconstitution de l'histoire et du fonctionnement géodynamiques de régions-cibles pour déterminer la manière dont ils contrôlent la répartition et la nature des gisements ainsi que la présence de zones à risques ;
- l'élaboration de modèles prédictifs, à l'échelle régionale, pour l'exploitation des ressources métalliques et énergétiques fossiles ;
- les causes, modes de déclenchement et prévision de phénomènes destructeurs.

Dans cette thématique, trois programmes menés par l'IRD se sont intéressés à la question cruciale de **l'influence de la variabilité climatique sur les ressources en eau en région tropicale**. Le premier s'est achevé par une conférence internationale à Abidjan à la fin de l'année 1998 (**icare** : Identification et conséquence d'une variabilité climatique en Afrique de l'Ouest non sahalienne) ; le second (**HiBAM** : Hidrologia e Geoquímica da Bacia Amazônica) est passé par une étape importante avec l'organisation d'un colloque international à Manaus (Brésil) fin 1999 ; le troisième (**Catch** : Couplage de l'atmosphère tropicale et du cycle hydrologique) est entré, en 1999, dans une phase active avec des collaborations internationales.



INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DEVELOPPEMENT

213 rue La Fayette
75480 PARIS Cedex 10

Tél. 01 48 03 77 77 - Fax. 01 48 03 08 29
<http://www.ird.fr>

CGGREF : BILAN DES ACTIVITES 1999

Le **CGGREF** (Conseil Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts) a vu une forte croissance de son activité en 1999 :

- le nombre de **rapports produits** : 106 en 1999 contre 79 en 1998, 72 en 1997 ;
- le nombre de **missions** pour le seul secteur international : 41 en 1999 contre 32 en 1998 ;
- l'**appui technique** aux services déconcentrés : 109 dossiers traités en 1999 contre 81 en 1998 ;
- le **suivi personnalisé** des IGREF : 768 entretiens en 1999 contre 602 en 1998.

Une démarche de **modernisation** a été initiée : le Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts a élaboré collectivement un projet stratégique définissant missions et organisations. Un accent particulier a été mis sur la politique de communication et la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication avec ce que cela implique en termes d'équipement, de formation et d'organisation.

"Instance d'expertise, de proposition, d'évaluation et de contrôle de l'application des politiques publiques pour :

- le développement durable de l'agriculture et de la forêt, la valorisation de leurs produits,
- l'aménagement et l'équilibre des territoires,
- l'environnement, la protection et la gestion des milieux naturels et vivants".

Telle est la définition du champ d'activité du Conseil Général du génie rural, des eaux et des forêts dans lequel s'inscrit la cohérence de son action.

La **5^{ème} section** du CGGREF, en charge de l'**hydraulique et des milieux aquatiques**, a vu ses actions se partager entre agriculture et environnement.

Les travaux de la section dans ces deux domaines se sont poursuivis et ont été élargis à une réflexion sur les **interactions eau-sol-air** (effet de serre et éventuels changements climatiques).

Dans le domaine de l'**eau et de l'agriculture**, l'action des 6 ingénieurs généraux de bassin s'est poursuivie et la **5^{ème} section** a dialogué avec les responsables des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

La représentation au Comité National de l'Eau, à la Mission Interministérielle de l'Eau, au Comité National des boues, au CORPEN, a été assurée. La **5^{ème} section** a également collaboré avec l'Office International de l'Eau et s'est penchée sur le bilan technique, économique et financier du PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole).

En matière d'**environnement**, les préoccupations ont porté sur l'écoconditionnalité, la santé environnementale et les projets d'écotaxes.

La **5^{ème} section** a participé au groupe de travail sur la gestion des sédiments, à l'inspection des DIREN avec le Conseil Général des Ponts et Chaussées et au suivi du Conseil Supérieur de la Pêche, des zones humides, des contrats de rivière et de baies.

La **sécurité et les risques naturels** sont un domaine traditionnel de la **5^{ème} section**. L'inspection conjointe avec le CGPC, des DDAF et des DDE s'est poursuivie.

La **5^{ème} section** a participé au groupe de travail "**Digues**", à la décennie internationale pour la protection des catastrophes naturelles et au retour d'expérience des inondations de l'Ouvèze et de l'Aude.

CONSEIL GENERAL DU GENIE RURAL
DES EAUX ET DES FORETS

251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. 01 49 55 49 55 - Fax. 01 49 55 56 01

TARBES : OUVERTURE D'UNE LICENCE PROFESSIONNELLE "SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES ENERGIES RENOUVELABLES"

Le **Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur** a habilité pour la rentrée 2000 la licence professionnelle "**Sciences et Technologies Renouvelables**" proposée par l'Université Paul Sabatier de Toulouse et préparée sur le Campus Universitaire de Tarbes.

L'objectif de cette formation est de permettre à des étudiants de niveau BAC+2 en France et à l'étranger de concevoir, de vendre et de mettre en oeuvre des nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, bois, déchets, ...) et à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans de multiples secteurs d'activités : habitat, agriculture, transport, télécommunications et information / communication en site isolé ou raccordé aux réseaux.

UNIVERSITE PAUL SABATIER
Campus Universitaire de Tarbes

57 avenue d'Azereix - B.P. 1624
65016 TARBES Cedex

Tél. 05 62 56 35 02 - Fax. 05 62 56 35 01
E-mail : deug@iut-tarbes.fr

infotechfrance.com, SITE D'INFORMATION SUR LES TECHNOLOGIES FRANÇAISES EN 8 LANGUES

Afin d'optimiser son action avec la presse étrangère et d'élargir son lectorat, le réseau international des bureaux de presse du **CFME-ACTIM** a décidé de mettre en ligne l'ensemble de ses informations diffusées jusqu'à ce jour par les vecteurs traditionnels de communication dans une vingtaine de pays.

Ainsi, pour la première année, **400 communiqués de presse** sur les produits français innovants, **100 articles et dossiers** de fond sur les secteurs performants de la technologie française et sur les grands événements techniques, de nombreuses annonces de participations françaises aux salons professionnels internationaux vont être diffusés en ligne et en 8 langues : (anglais, espagnol, italien, allemand, chinois, thaï, japonais, arabe).

Ceci représente environ 2 000 pages d'information.

Afin de fidéliser les internautes, la mise à jour du site **infotechfrance.com** est quotidienne pour les 8 langues couvertes, grâce à un logiciel d'administration décentralisée de site-internet.

Chaque site local établit des liens avec les sites des Postes d'expansion économique et tous autres relais institutionnels ou sites locaux d'information technique.

Un site fédérateur administré à Paris coordonne l'ensemble des sites des bureaux de presse. Il éta-

blit également des liens avec des sites français de promotion de la France, tels que **francetech.com** du Ministère de l'Industrie.



Une vaste campagne de promotion d'infotechfrance.com en France et à l'étranger va être lancée dans les semaines à venir.

Rappelons que le Réseau international des Bureaux de Presse du CFME-ACTIM est implanté dans les principales capitales économiques mondiales où la presse professionnelle est influente :

- en Europe (Francfort, Londres, Milan et Madrid),
- en Asie (Hong-Kong, Tokyo, Bangkok),
- sur le continent américain (Chicago, Mexico),
- et au Moyen-Orient (Le Caire).

Certains bureaux ayant une vocation régionale, plus de **20 pays** au total sont destinataires des informations diffusées.

CFME-ACTIM

14 avenue d'Eylau
75116 PARIS

Tél. 01 44 34 50 00 - fax. 01 44 34 50 01
<http://www.infotechfrance.com>

APTEN-ESIP : DES STAGES DE FORMATION PERMANENTE



L'Association de Professionnels du Traitement des Eaux et des Nuisances (**APTEN**) organise avec l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (**ESIP**) des stages de formation permanente ouverts à toutes personnes travaillant dans le domaine du traitement des eaux. Ces stages sont plus particulièrement adaptés aux techniciens supérieurs ou ingénieurs ainsi qu'aux personnes ayant acquis ce niveau.

Du 9 au 13 octobre prochain, un stage de 5 jours sera consacré aux **"Aspects théoriques et pratiques des opérations de traitement des eaux à potabiliser"**.

- Les **14^{èmes} journées Information Eaux** organisées par l'APTEN auront lieu du 13 au 15 septembre à Poitiers. Riches de 80 conférences et d'une exposition de matériel, elles hébergent ESRA'2000, congrès sur les eaux souterraines en région agricole.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU TRAITEMENT DES EAUX ET DES NUISANCES

40 avenue du Recteur Pineau
86022 POITIERS Cedex

Tél. 05 49 45 37 40 - Fax. 05 49 45 37 42
<http://www.apten.org>
E-mail : contact@apten.org

FNCCR : LA CONCURRENCE, OBJET D'UN COLLOQUE

Du 26 au 29 septembre

Le prochain congrès triennal de la **FNCCR** (Fédération Nationale des Collectivités Concédentes et Régies) se tiendra au centre Pierre Baudis de **Toulouse du 26 au 29 septembre 2000**.

Cette manifestation permettra aux responsables des collectivités territoriales et de leurs établissements publics membres de la Fédération de débattre des évolutions qui traversent aujourd'hui les services publics locaux d'énergie et d'eau par réseaux.

Les gestionnaires du service public de l'**eau potable** doivent répondre aux nouvelles attentes de qualité exprimées par les citoyens-consommateurs.

Des outils permettant d'y parvenir (indicateurs de performance, norme de service) seront présentés et discutés dans cet atelier.

FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES
CONCEDANTES ET REGIES

20 boulevard de Latour-Maubourg
75007 PARIS

Tél. 01 40 62 16 40 - Fax. 01 40 62 16 41
E-mail : fnccr@fnccr.asso.fr



EDITION 2000 - 2001 DES JOURNEES RIVIERES ET CANAUX

L'Association **Terre de Garonne Terre de Rivières** prépare les prochaines journées rivières et canaux prévues pour le printemps prochain.

Forte du succès de l'édition 1999, elle entend donner à cette prochaine manifestation une dimension européenne avec pour but la **protection et la valorisation touristico-économique des voies d'eau**.

Consciente qu'une action durable passe par une coopération entre les pays, Terre de Garonne a engagé une coopération avec des organismes espagnols, portugais, hongrois, tchèques, belges et anglais pour rassembler les hommes au sein d'une même communauté fluviale, tout en respectant chaque particularisme ou diversité régionale.

Les communes intéressées par cette action peuvent obtenir le **label "Rivières et Canaux"** en adhérant à une charte du "Tourisme fluvial, touris-

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

9^{ème} SALON DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le Salon de l'Environnement et du Cadre de Vie 2000, aura lieu à Paris expo Porte de Versailles, du 10 au 12 novembre 2000.

Premier Salon de l'Environnement en France et véritable succès, avec toujours plus de participants, il représente aujourd'hui le lieu de rencontre incontournable des associations d'éducation à l'environnement et protection de la nature avec les professionnels de l'environnement et le grand public.

GRUPE MILLER FREEMAN

70 rue Rivay
92532 LEVALLOIS-PERET Cedex
Tél. 01 47 56 21 24 - Fax. 01 47 56 21 10

CFME-ACTIM : SENSIBILISATION A LA
GESTION DE L'EAU AU VIETNAM

Dans le cadre de son programme 2000 d'actions collectives, le CFME-ACTIM envisage d'organiser en France une session de sensibilisation à la gestion de l'eau, dans un environnement d'économie de marché, à l'intention de décideurs vietnamiens.

Cette opération, en liaison avec les Postes d'Expansion Economique de Vietnam, aura lieu du 16 octobre au 17 novembre 2000.

CFME-ACTIM

14 avenue d'Eylau - 75116 PARIS
Tél. 01 44 34 50 75 - Fax. 01 53 70 06 33
<http://www.infotechfrance.com>
E-mail : mfnolet@cfme-actim.com

me rural" qui s'articulent autour de deux thèmes :

- Rivières et canaux : échanges, rencontres et convivialité ;
- Rivières et canaux : patrimoine bâti, patrimoine naturel.

Ces communes ou groupements de communes adhérents s'engagent à organiser sur son territoire durant les "Journées" une manifestation sur le thème fédérateur : **Rivières et canaux, facteurs de civilisation**.

Des "universités de la voie d'eau" et des actions pédagogiques pour sensibiliser les jeunes compléteront cette campagne.

TERRE DE RIVIERES Terre de Garonne

5 Place du Docteur Abaut - B.P.39
33550 LANGOIRAN

Tél. 05 56 67 55 37

Fax. 05 56 67 56 74

e-mail terre-de-rivieres@wanadoo.fr
<http://perso.wanadoo.fr/terrederivieres>

WWF : DES ACTIONS POUR INITIER LES JEUNES A LA PRESERVATION DE L'EAU

En rapport avec le thème de l'eau, voilà plus de cinq ans que le **WWF - Belgique** (World Wide Fund) mène, avec les écoles primaires, l'**Opération Sources**. Deux fois par an (en octobre et en mars), les écoliers de 5^e et 6^e primaires effectuent la mesure du taux de **nitrates** dans l'eau de sources ou de puits. A l'aide d'un matériel pédagogique adapté fourni par le WWF, les enseignants peuvent aborder les problématiques liées à l'eau sous différents aspects et approcher le thème de manière interdisciplinaire.

C'est ainsi que les élèves apprennent à devenir des **Gardiens de Sources**, conscients de la valeur de l'eau. Ils font preuve de vigilance et de responsabilité en surveillant la qualité de l'eau souterraine, en informant le grand public de leur mission et adaptant leur comportement quotidien vis-à-vis de l'eau



Jusqu'à présent, l'Opération Sources a principalement centré son action sur la prise de conscience des problématiques liées à l'eau.

Aujourd'hui, elle intègre le programme **Vivre de Bon'ErE** et elle centre son approche sur la responsabilisation des jeunes dans leurs comportements vis-à-vis de l'eau.

En encourageant les jeunes à réaliser des projets locaux sur le thème de l'eau, non seulement elle répond à leur envie d'action, mais elle les guide également vers une démarche citoyenne.

En septembre 2000, un catalogue "Action Sources" sera publié. Il présentera des projets locaux à valeur exemplaire et les démarches à mettre en oeuvre pour constituer un scénario. Les Actions des Gardiens de Sources pourront ainsi servir d'exemple pour que d'autres classes mettent en place, elles aussi, des actions locales.

WORLD WIDE FUND FOR NATURE

Chaussée de Waterloo, 608
1050 Bruxelles - BELGIQUE
Tél. 02 340 09 99
Fax. 02 340 09 33

OCDE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE EST UNE PREOCCUPATION MAJEURE



Les 26 et 27 juin derniers, le Conseil des ministres de l'OCDE s'est réuni à Paris sous la présidence de **M. Peter Costello**, Ministre des finances de l'Australie.

Au menu, les bouleversements du monde.

La mondialisation et les retombées des progrès rapides des technologies offrent de nouvelles opportunités et posent de nouveaux défis à tous les pays, toutes les régions, tous les peuples et tous les citoyens. L'évolution rapide des technologies de l'information et des communications (TIC) transforme les marchés, notamment les marchés de capitaux, et exige la mise en place de nouvelles méthodes d'organisation du travail, des entreprises et des échanges afin de tirer parti des bienfaits de la mondialisation.

Face à ce constat, les ministres ont souligné le malaise qu'engendrait cette mondialisation. Pour y remédier, le conseil reste évasif et prône la "**bonne gouvernance**". Celle qui établit les conditions dans lesquelles les individus s'efforcent, seuls ou collectivement, de réaliser leurs aspirations au sein du corps social. Pour cela, l'OCDE propose de renforcer l'éthique dans le service public et de lutter contre la corruption.

Assurer le **développement durable** reste l'un des objectifs primordiaux des gouvernements des pays de l'OCDE. En 2001, le rapport de l'OCDE sur le développement durable sera complété par l'analyse présentée dans une étude sur la croissance et dans le rapport sur la stratégie et les perspectives de l'environnement, afin de définir un ensemble d'orientations qui se renforcent mutuellement et soient cohérentes pour mieux intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales. Elle contribuera grandement à faire avancer les travaux internationaux sur le développement durable en vue de la réunion "**Rio+10**" de 2002 et jouera un rôle essentiel à cet égard en proposant aux gouvernements des analyses et des recommandations.

OECD

2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16, France
Tel. 01.45.24.82.00
<http://www.oecd.org>
E-mail : webmaster@oecd.org

AMELIORATION DE L'ACCES PUBLIC A L'INFORMATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT EN EUROPE



Médiaterre, le forum généraliste sur le développement durable, et lien privilégié de la communauté de l'environnement et du développement, rapporte que la Commission Européenne, le 3 juillet, a adopté **une proposition de directive concernant l'accès public à l'information en matière d'environnement**, qui devrait remplacer la directive de 1990 (90/313/CEE) qui n'a pas, ou a été traduite dans le droit national de plusieurs états membres.

Un rapport sur l'expérience acquise et les difficultés d'application concernant la directive de 1990 accompagne la proposition de la Commission.

La directive doit contribuer à la mise en place du **développement durable** via notamment une meilleure sensibilisation du public aux problèmes environnementaux et via une participation plus efficace et substantielle des citoyens et des ONG au processus décisionnel en matière d'environnement. Or, la sensibilisation et la participation du public dépendent surtout de l'accès public à l'information en matière d'environnement.

Trois nouveaux objectifs sont proposés :

- Corriger les difficultés d'application et "défauts" de la directive de 1990 en améliorant, précisant et renforçant ses dispositions ;
- Adapter la directive de 1990 à la "révolution électronique" (NTIC), aux nouvelles modalités de création, de collecte, de stockage et de diffusion (active et passive) de l'information au public;
- Appliquer la **convention d'Aarhus** : ouvrir la voie à la ratification par la Communauté Européenne de la convention de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (dénommée "Convention d'Aarhus", signée par la communauté européenne en juin 1998, mais pas encore ratifiée), en alignant la nouvelle directive sur les exigences de la convention concernant l'accès à l'information en matière d'environnement.

La directive 90/313/CEE a encouragé les collectivités et/ou autorités à plus d'ouverture et de transparence. Elle a contribué à sa sensibilisation croissante aux questions environnementales, mais ce processus doit être poursuivi en corrigeant les défauts apparus lors de sa mise en œuvre.

La proposition vise à améliorer :

- la "fourniture passive d'informations sur l'environnement" (répondre aux demandes)
- la "fourniture active d'informations sur l'environnement" (fourniture d'informations non sollicitées, anticiper la demande).

Les nouveaux éléments apportés par la proposition sont :

- octroi d'un droit d'accès à l'information en matière d'environnement et garantie que l'information sur l'environnement est mise à disposition et diffusée au public notamment au moyen des nouvelles technologies de l'information (NTIC);
- définition précisée de " l'information en matière d'environnement " ; plus large que celle fixée dans la directive 90/313/CEE ;
- définition plus détaillée des autorités publiques (couvrant aussi les organismes assimilés qui détiennent des informations sur l'environnement) ;
- délai plus court (un mois) à l'échéance duquel les autorités publiques doivent fournir au demandeur les informations demandées;
- clarification du champ d'application des exceptions pour refuser de divulguer des informations... (si la divulgation des renseignements compromet des intérêts privés ou publics protégés par les exceptions).
Mais l'intérêt public servi par la divulgation est mis en balance avec l'intérêt servi par le refus. L'accès à l'information demandée est accordé lorsque l'intérêt public est supérieur à l'intérêt protégé par une exception ;
- dispositions détaillées sur les redevances qui peuvent être demandées en échange des informations réclamées (ex : frais de photocopies). La fourniture de toute information ne peut pas être soumise au paiement par anticipation d'une redevance ;
- deux types de procédures de recours (administratif ou judiciaire) contre des actes ou des omissions des autorités publiques par rapport à une demande d'accès à l'information sur l'environnement, ont été définis .



MEDIATERRE AGORA 21
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES MINES DE SAINT-ETIENNE
Centre Sciences, Information et
Technologies pour l'Environnement
 158, Cours Fauriel
 42023 Saint-Etienne Cedex 02
 Tél. 04 77 42 00 17
 Fax. 04 77 42 66 66
 E-mail : brodhag@emse.fr

COLLOQUE INTERNATIONAL "EAU ET SANTE"

Du 21 au 24 novembre 2000
Ouagadougou



Coorganisé par l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), le CNRST (Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique), l'EIER (Ecole Inter-états d'Ingénieurs de l'Équipement Rural), l'ADRAO (Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest), **EAU/SANTE Ouaga 2000** se déroulera du 21 au 24 novembre prochain.

Les thèmes du colloque seront :

- Gestion de l'espace et utilisation des ressources :
 - . évolution des paysages, des productions, des revenus ;
 - . distribution des activités.
- Changements démographiques et culturels :
 - . déplacement des populations ;
 - . nuptialité, fécondité, natalité, mortalité...,
 - . organisation communautaire ;
 - . évolution des comportements.
- Maladies transmissibles et bioécologie des vecteurs :
 - . cycle de transmission des maladies parasitaires ;
 - . transition épidémiologique des maladies infectieuses ;
 - . pollutions microbiologiques et chimiques.
- Nutrition et Sécurité Alimentaire :
 - . évolution des situations nutritionnelles ;
 - . évolution de la sécurité alimentaire.
- Gestion des systèmes :
 - . systèmes de santé ;
 - . systèmes éducatifs ;
 - . gestion des productions.

Pour traduire en termes opérationnels les enseignements du Colloque, deux tables rondes réuniront les scientifiques, avec les décideurs, aménageurs et bailleurs de fonds.

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DEVELOPPEMENT

01 B.P. 182
OUAGADOUGOU
01 BURKINA FASO

Tél. 226 30 67 37 - Fax. 226 31 03 85
E-mail : eau.sante-ouaga2000@ird.bf
<http://www.ird.bf>

BRESIL : CREATION D'UNE AGENCE NATIONALE DE BASSIN

La loi n°9984 votée le 17 juillet a instauré la création d'une **Agence Nationale des eaux (ANA)**.

L'ANA sera dirigée par un collège de cinq membres nommés par le Président de la République.

Financée par les redevances sur l'utilisation de la ressource hydrique, elle constituera une entité fédérale d'application de la politique brésilienne de l'eau et un outil de coordination du système national de gestion de la ressource en eau.

REDE BRASIL DE ORGANISMOS
DE BASIAS HIDROGRAPHICAS - REBOB

Secretaria Executiva

Rua Fernao Carmago, 500 - conj. 43
13465-020 AMERICANA - SP BRESIL

Fax. 19 460 6415 / 460-4043

E-mail : consorcio@acia.com.br



Banque
européenne
d'investissement

ACTUALITES DE LA BEI

Financement des aménagements dans le secteur de l'eau à Torun, en Pologne

La **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** va prêter **20 millions d'euros** à la Ville de **Torun**, située dans le nord-ouest de la Pologne, pour l'amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que d'autres aménagements. Le prêt de la BEI, d'une durée de 20 ans, contribuera à réduire la pollution et les risques sanitaires et permettra, de manière générale, d'améliorer la qualité de la vie d'une population de quelque 200 000 habitants.

Ancien port hanséatique, Torun est le lieu de naissance de **Copernic**. Du fait de son intérêt historique, culturel et architectural, la ville a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1997. Les investissements envisagés revêtent une grande importance pour le développement du tourisme ; plus généralement, ils élargiront le socle du développement économique de la région. Ils auront un impact environnemental positif sur la **Vistule** et, à terme, sur la **mer Baltique**. La Commission européenne pourrait également participer au financement du projet au titre de son nouveau programme d'aide non remboursable ISPA, destiné tout particulièrement à appuyer des projets dans les domaines de l'environnement et des transports.

Roumanie : prêt de 250 millions d'€ pour les travaux de reconstruction d'infrastructures endommagées par les inondations

La **BEI** a approuvé un prêt-cadre d'un montant maximum de **250 millions d'euros** pour financer la reconstruction d'infrastructures de base gravement endommagées par les inondations dont a souffert la Roumanie en mars et en avril derniers.

Par ailleurs, la Banque fera un don de 500 000 euros pour contribuer aux opérations de secours dans les zones touchées par les inondations. Le Conseil des ministres de l'État roumain a indiqué que ce don serait affecté à la reconstruction d'établissements scolaires et sanitaires.

Le prêt de la BEI servira à financer en partie des travaux urgents de reconstruction et de prévention dans de nombreux districts. Ces travaux, qui porteront sur des infrastructures de base et des installations hydrauliques, auront pour but de rétablir des conditions de vie normales et de réduire les risques de répétition de catastrophes similaires à l'avenir. Les infrastructures endommagées sont des lignes ferroviaires, des routes, des ports et des canaux du Danube ainsi que



divers équipements municipaux. Les mesures de protection contre les inondations portent essentiellement sur des digues fluviales, des canaux de déversement et des réservoirs de retenue.

Le ministère roumain des transports et celui de l'eau, des forêts et de la protection de l'environnement seront responsables de la réalisation des travaux. Cependant, du fait que les travaux concernés sont indépendants sur le plan technique et qu'ils sont dispersés dans tout le pays, ces deux ministères confieront la responsabilité de la réalisation concrète des diverses composantes à un certain nombre d'organismes déjà choisis avec l'agrément de la Banque, y compris des administrations publiques intervenant à l'échelon national (Administration nationale des routes, Chemins de fer roumains, Administration de la navigation et des ports du Danube, Service roumain des eaux, Administration nationale des forêts, etc.) et des administrations municipales.

Egypte : prêt de 50 millions d'€ en faveur d'un projet environnemental

La **BEI**, vient d'accorder un prêt de **50 millions d'Euros** à la **République arabe d'Égypte** pour financer en partie un nouveau programme de **drainage** dans les régions de la vallée et du delta du Nil. Compte tenu du caractère environnemental du projet, ce prêt, qui est accordé au titre du deuxième mandat du partenariat euro-méditerranéen, bénéficiera d'une bonification d'intérêt financée par le budget communautaire.

Le projet porte sur l'**installation de nouveaux canaux de drainage souterrain et sur la remise en état de réseaux vétustes de drainage** sur une superficie totale de 330 000 ha de terres agricoles, ainsi que sur l'**approfondissement et le remodelage de canaux de surface** desservant quelques 150 000 ha de terres irriguées. Le promoteur est l'Administration Publique Égyptienne chargée des Projets de Drainage (APEPD). Cette entité, qui relève du ministère des ressources en eau et de l'irrigation, est responsable de la mise en place, de l'entretien et de l'exploitation des réseaux de drainage souterrain et de surface des terres agricoles en Égypte.

La motivation première du projet est de nature environnementale. Celui-ci vise en effet à protéger et améliorer l'environnement des zones cultivées de la vallée et du delta du Nil et à rationaliser l'utilisa-

tion des rares ressources en eau à des fins agricoles. La bonne gestion de l'eau et de l'utilisation des sols constitue l'une des clés du **développement rural durable** en Égypte, puisqu'elle préserve le bien-être de la population rurale – nombreuse dans ce pays – en protégeant les quantités limitées de terres arables et de ressources en eau. Le projet contribuera à moderniser l'agriculture, en améliorant le rendement des cultures et donc le revenu des agriculteurs.

Cette opération repose sur un travail coordonné de préparation et de financement auquel ont participé des bailleurs de fonds européens et multilatéraux, la contribution du budget de l'État égyptien étant complétée par des prêts à long terme de la BEI, de la Banque mondiale et de l'État allemand (par l'intermédiaire de la KfW), tandis que l'État néerlandais fournira une assistance technique.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

100 boulevard Konrad Adenauer
L - 2950 LUXEMBOURG

Tél. 352 43 79 31 46 - Fax. 352 43 79 31 88
<http://www.bei.org>

LIBRAIRIE

MSI : DEUX NOUVELLES ETUDES DE MARCHÉ SUR LA DISTRIBUTION D'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

MSI vient de publier deux études intitulées : **Le Secteur de l'Assainissement des Eaux en France et Le Secteur de la Distribution de l'Eau en France**. Ces rapports proposent une analyse de l'évolution des investissements dans ces secteurs, des statistiques récentes et des prévisions jusqu'en 2004.

Ils permettent d'évaluer les évolutions récentes et les tendances futures des investissements, par bassin et par secteur.

De plus, on y trouve une analyse de la structure de l'industrie, avec à l'appui les profils des trois opérateurs majeurs de l'assainissement et de la distribution des eaux en France.

Ces études sont basées sur des recherches approfondies menées auprès des acteurs-clés du secteur afin de garantir la meilleure information possible.

MARKETINF RESEARCH FOR INDUSTRY Ltd

Viscount House - River Dee Business Park
River Lane - Saltney
Chester UK CH4 8RH

Tél. 01244 681 186 - Fax. 01244 681 457

L'EAU EN SPECTACLE MAGELLAN



L'éditeur **Magellan** consacre un ouvrage aux "**spectacles d'eau**". Avec une iconographie abondante et surprenante, il retrace les spectacles où l'eau est domestiquée et a la part belle, des naumachies de Versailles aux ballets nautiques d'aujourd'hui.

MAGELLAN & Cie

59 rue Caulaincourt
75018 PARIS

Tél. 01 49 70 67 36 - Fax. 01 40 82 98 73

LU DANS LA PRESSE

CAHIERS DE L'IAURIF : LES VALLEES D'ILE-DE-FRANCE A L'HONNEUR



Les vallées jouent un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire régional. Par elles, la ville pénètre la campagne. L'agglomération parisienne en est l'exemple. Espace diversifié, elles jouent un rôle historique, patrimonial, économique et paysager de première ampleur dans le maintien des grands équilibres écologiques et paysagers. **L'Agence des Espaces Verts** a souhaité que **l'IAURIF** (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France) étudie la complexité des vallées franciliennes, leurs particularités et les menaces qui pèsent sur elles. Le fruit de ce travail fait l'objet d'un numéro double (125-126) des **cahiers de l'IAURIF**.

En Ile-de-France, l'enjeu est réel. La région est en effet dotée d'un réseau hydrographique très dense. Vers son fleuve, **la Seine**, convergent quatre rivières importantes, **la Marne, l'Oise, L'Yonne et Le Loing**, huit rivières moyennes, **le Grand-Morin, l'Epte, l'Essonne, la Juine, La Mauldre, l'Orge, l'Yerres et l'Yvette** et quelques 36 petites rivières. Au total, le linéaire des cours d'eau s'élève à **1 700 km**.

Ces vallées constituent des territoires porteurs de projets de développement durable. L'étude appréhende chacune d'elles dans la dimension de son bassin versant. Elle en présente une approche transversale et pluridisciplinaire. En effet, qu'il s'agisse d'aménagement, d'environnement, de paysage ou de gestion de l'eau, ce travail propose des actions qui permettraient de préserver la richesse de ces vallées et de les mettre en valeur.

Ce numéro des Cahiers traite également des dégâts de la tempête du 26 décembre 1999, très différenciés selon les vallées concernées. Il a permis d'alimenter et d'enrichir les réflexions du colloque "**Arbres et forêts d'Ile-de-France après la tempête**" organisé par le Conseil régional d'Ile-de-France, le 17 mai dernier.

INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

15 rue Falguière
75740 PARIS Cedex 15

Tél. 01 53 85 76 02
<http://www.iaurif.org>

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

LE PROJET EUROPEEN EWRB : LA PREMIERE BASE DE DONNEES JURIDIQUE SUR L'EAU BIENTOT EN LIGNE

Le projet **European Water Regulation Bank** (EWRB) doit permettre de rassembler en une unique base de données tous les textes juridiques liés au domaine de l'eau de cinq pays européens : **Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni.**

Lancé début 1999 pour une durée de deux ans, il possède une dimension résolument européenne. En effet, il s'inscrit dans le cadre du programme communautaire **INFO 2000**, qui vise à favoriser l'exploitation de l'information du secteur public en Europe et à valoriser le potentiel multimédia européen.

Cinq organismes se sont associés et jouent un rôle particulièrement actif dans ce projet :

- l'**OIEAU** (France), instigateur et responsable du projet,
- **PROAQUA** (Italie), centre de recherches sur les services publics d'eau et d'assainissement,
- **CEDEX** (Espagne), centre de recherches sur les ressources hydrographiques et les travaux publics,
- **TEXTEC** (Allemagne), société d'expertise linguistique,
- **SYSTAL** (France), société informatique.

Le projet EWRB associe plusieurs centres documentaires dans le domaine de l'eau situés dans plusieurs pays de la Communauté européenne, pour élaborer **une première banque multilingue** d'information rassemblant les textes réglementaires et législatifs relatifs à l'eau de cinq pays : lois, décrets, arrêtés, circulaires ministérielles, ainsi que la jurisprudence et quelques éléments de doctrine. Le système d'information EWRB est construit à partir des cinq banques spécialisées créées pour EWRB et mises en relation par une interface unique.

EWRB permet ainsi d'améliorer la situation actuelle où l'information juridique du domaine de l'eau est dispersée entre les cinq pays concernés et parfois fragmentée au sein d'un même pays entre plusieurs ministères ou plusieurs niveaux de décision.

EWRB permet de s'affranchir des barrières linguistiques de la Communauté européenne tout en respectant la diversité linguistique.

En effet, le moteur de recherche de la base EWRB, spécialisé en terminologie du droit de l'eau, permet une **traduction automatique** des requêtes en cinq langues : allemand, anglais, espagnol, français et italien.

L'utilisateur pourra formuler sa question dans la langue de son choix et obtenir toutes les réponses correspondantes.

Le projet EWRB aboutira au lancement de trois produits dans le courant de l'année 2001 :

1) un produit "**on line**" : site Internet comprenant le système d'information complet, accompagné d'un moteur de recherche multilingue,

2) un produit "**off line**" : un CD ROM (copie du contenu du serveur web EWRB) mis à jour une à deux fois par an,

3) un **CD ROM modulable** permettant l'intégration de tout type de banque juridique sur l'eau en accès multilingue : l'utilisateur peut alors valoriser ses propres bases de données en bénéficiant du système d'exploitation, multilingue et spécialisé en terminologie juridique.

Chacun de ces produits contient le système d'information EWRB dont le corpus juridique complet des cinq pays, mais aussi des informations spécifiques sur le contexte du droit de l'eau, qui permettent de comprendre l'organisation de la gestion de l'eau, le rôle des divers acteurs institutionnels et les bases fondamentales du droit de l'eau.

Ainsi, pour chaque pays, l'utilisateur dispose de :

- une **synthèse** d'environ 10 pages sur la gestion et le droit de l'eau,
- un **glossaire** spécialisé en terminologie du droit de l'eau (environ 400 termes) dont le contenu reflète les particularités nationales.

Ces produits s'adressent à un public très large constitué de professionnels de l'eau en Europe et dans le monde : décideurs en gestion de l'eau, consultants, experts (notamment juridiques), entreprises privées, services de l'Etat en charge de la politique de l'eau, associations de consommateurs et de protection de la nature, élus, chercheurs...

EWRB permet un accès à l'information à la fois simple et rapide, car il bénéficie de technologies innovantes en matière d'indexation, de découpage linguistique, de traduction et de recherche. Ces technologies, développées pour EWRB, sont transposables à d'autres thématiques ainsi qu'à d'autres langues.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex

Tél. 05 55 11 47 80 - Fax : 05 55 11 47 48

1991-2001 : DEPUIS 10 ANS, LE CNFME DEVELOPPE LES COMPETENCES POUR MIEUX GERER L'EAU

Les deux nouveaux catalogues pour 2001 du **Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME)** viennent d'être publiés, d'une part pour les **Services de l'eau potable et de l'assainissement**, et, d'autre part, pour **l'eau dans l'industrie**.

Ils présentent **178 stages** de formation professionnelle continue qui apportent une réponse concrète et adaptée à l'ensemble des problèmes quotidiens des personnels de terrain des services des eaux et des industries, aussi bien qu'aux interrogations des concepteurs, constructeurs, équipementiers, contrôleurs, gestionnaires.

Les stages reposent sur un concept de formation en situation réelle de travail unique en FRANCE et en EUROPE, développé depuis plus de vingt cinq ans par la **Fondation de l'Eau de Limoges, dont l'Office International de l'Eau** pris la suite en 1991.

Cette offre de formation est complète, cohérente, ciblée, grâce à la maîtrise technique et pédagogique d'une équipe de **25 formateurs**, experts dans tous les domaines de la protection de la ressource, de l'analyse et du contrôle des eaux, du pompage, de la production d'eau potable ou industrielle, de la maîtrise de la qualité dans les réseaux de distribution, des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, de l'assainissement individuel et des ouvrages d'épuration urbains et industriels, de la gestion et de l'entretien des rivières, etc ...

Pour tenir compte de l'évolution des métiers et techniques, et s'adapter au mieux aux attentes de nos partenaires, **80% des stages ont été actualisés cette année**.

En outre, les catalogues 2001 proposent **27 formations entièrement nouvelles**, qui concernent la protection sanitaire des réseaux d'eau, la gestion des sous-produits de l'épuration, l'assainissement autonome, la gestion des cours d'eau, la gestion patrimoniale des réseaux et l'évaluation des compétences.

Ces stages, identifiés par objectifs, contenu, niveau, durée et dates, sont de courte durée (3,5 jours en moyenne) et " pointus ", apportant des réponses précises aux participants.

Des cursus de formation sont proposés pour permettre aux participants de progresser dans leur métier sur une base pluriannuelle cohérente.

Ces catalogues sont le reflet et la transposition des besoins immédiats et à moyen terme en formation exprimés par les entreprises et les services publics.

Les catalogues 2001 valorisent les avancées technologiques des sociétés françaises et proposent également une palette de stages plus étoffée en matière de gestion du patrimoine et de management des services, d'information des consommateurs, sans oublier les opérations traditionnelles

mais incontournables de maintenance.

Cet ambitieux programme de formation est réalisé en effet grâce aux moyens techniques et pédagogiques exceptionnels qui font la spécificité du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau à Limoges et La Souterraine, puisque les formations sont réalisées sur de **véritables installations** recréant la réalité de l'environnement familial des participants : réseau enterré de pose de canalisations et de recherche de fuites, unités de production d'eau potable, de traitement des eaux usées urbaines et des boues, usine de détoxication des effluents, stations de pompage, réseaux d'assainissement et plate-forme de débitmétrie ...

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau s'est volontairement engagé dans une démarche qualité récompensé en 1999 par l'**obtention de la certification ISO 9001, reconduite en 2000 : c'est un gage de sérieux**.

Cette expérience concrète des démarches qualité est mise à la disposition des services d'eaux et d'assainissement dans le cadre de nouvelles sessions de formation sur l'application des normes ISO 9001 et ISO 14001.

Le CNFME peut, à côté de son catalogue, satisfaire à des besoins spécifiques aux entreprises et municipalités en organisant " **à la carte** " l'ensemble des formations demandées, éventuellement sur les sites des commanditaires.

Les 160 stages du catalogue **les métiers de l'eau et de l'assainissement**, complétés par les 18 formations spécifiques du catalogue **les eaux industrielles** sont consultables en ligne sur Internet : <http://www.oieau.fr/cnfme>



Office International
de l'eau

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau
22, Rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 11 47 79 - Fax : 05 55 77 71 15
Internet : <http://www.oieau.org>